



Sixième sommet Union européenne - Union africaine: une vision commune pour 2030

Nous, chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE), nous sommes réunis les 17 et 18 février 2022 sous la coprésidence de M. Charles Michel, président du Conseil européen, et de M. Macky Sall, président de la République du Sénégal et président de l'Union africaine.

Nous rappelons le cinquième sommet UA-UE qui s'était tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 29 et 30 novembre 2017 et la deuxième réunion des ministres des affaires étrangères UA-UE qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) les 25 et 26 octobre 2021.

1. Conscients des possibilités et des défis communs sans précédent et toujours plus nombreux, les dirigeants de l'UE et de l'UA adhèrent à une vision commune d'un partenariat renouvelé pour construire un avenir commun, en tant que partenaires et voisins les plus proches.

2. **Deux Unions, une vision commune.** Nous sommes convenus que cette vision commune a pour objectif de consolider un partenariat renouvelé pour la solidarité, la sécurité, la paix, le développement économique durable et inscrit dans la durée et la prospérité pour nos citoyens et nos générations futures, en réunissant nos peuples, nos régions et nos organisations.

Ce partenariat renouvelé sera fondé sur la situation géographique, la reconnaissance de l'histoire, les liens humains, le respect de la souveraineté, la responsabilité et le respect mutuels, les valeurs partagées, l'égalité entre les partenaires et des engagements réciproques.

Il vise à être l'élément moteur de la promotion de nos priorités communes, des valeurs que nous partageons, du droit international ainsi que de la préservation conjointe de nos intérêts et biens publics communs. Cela comprend, entre autres, la sécurité et la prospérité de nos citoyens, la protection des droits de l'homme pour tous, l'égalité de genre ainsi que l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie, le respect des principes démocratiques, la bonne gouvernance et l'État de droit, les actions visant à préserver le climat, l'environnement et la biodiversité, la croissance économique durable et inclusive, la lutte contre les inégalités, le soutien aux droits de l'enfant et l'inclusion des femmes, des jeunes et des plus défavorisés. Nous reconnaissons l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition et notons avec satisfaction que l'UA en a fait le thème de l'année 2022.



3. **Un partenariat renouvelé.** Notre partenariat renouvelé aborde tant les perspectives et les défis immédiats que les possibilités à long terme offertes par notre coopération.

Le premier défi consiste à assurer un accès juste et équitable aux vaccins. Ensemble, nous soutiendrons les mécanismes locaux et régionaux de passation de marchés, ainsi que l'attribution et le déploiement de produits médicaux. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à fournir à l'Afrique au moins 450 millions de doses de vaccin, en coordination avec la plateforme de l'équipe spéciale pour l'acquisition de vaccins en Afrique (AVATT), d'ici la mi-2022. En mettant plus de 3 milliards de dollars (soit l'équivalent de 400 millions de doses de vaccin) à la disposition du mécanisme COVAX et des efforts de vaccination sur le continent africain, l'Équipe Europe contribue à cet objectif et complète les actions de cette équipe spéciale.

L'Équipe Europe mobilisera 425 millions d'euros pour accélérer le rythme de la vaccination et, en coordination avec le CDC Afrique, pour soutenir la distribution efficace de doses et la formation des équipes médicales, ainsi que pour renforcer les capacités d'analyse et de séquençage. Dans ce contexte, nous contribuerons également à la lutte contre la désinformation concernant les sujets de santé.

Forts des enseignements tirés de la crise sanitaire actuelle, nous sommes déterminés à soutenir la souveraineté à part entière de l'Afrique en matière de santé, afin que le continent soit en mesure de réagir aux futures urgences de santé publique. À cette fin, nous soutenons un programme commun pour la fabrication de vaccins, de médicaments, de dispositifs de diagnostic, de traitements et de produits de santé en Afrique, y compris des investissements dans les capacités de production, des transferts volontaires de technologies ainsi que le renforcement du cadre réglementaire pour permettre un accès équitable aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements.

L'Union africaine et l'Union européenne ont souligné l'urgence de la contribution de l'OMC à la lutte contre la pandémie et à la reprise de l'économie mondiale, et s'engagent à coopérer de manière constructive dans la perspective d'un accord sur une réponse globale de l'OMC à la pandémie, qui comporte des aspects liés au commerce ainsi qu'à la propriété intellectuelle.

Pour faire face aux effets macroéconomiques de la crise de la COVID-19 sur les économies africaines, nous soutenons le cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette. Nous lançons également un appel à des contributions volontaires et ambitieuses, dans le but de canaliser une partie des



droits de tirage spéciaux (DTS) récemment alloués de manière à réaliser l'ambition mondiale de réunir au total au moins 100 milliards de dollars d'aide en matière de liquidités pour les pays qui en ont le plus besoin, dont une grande partie devrait être destinée à l'Afrique. Nous nous félicitons des 55 milliards de dollars qui ont déjà été promis au titre de la nouvelle allocation de DTS, dont 13 milliards de dollars ont jusqu'à présent été promis par plusieurs États membres de l'UE (Équipe Europe), et nous encourageons davantage d'États membres de l'UE à envisager de contribuer à cet effort mondial. Les institutions africaines, en concertation avec les autorités nationales, seront associées à l'utilisation de ces DTS pour soutenir la reprise du continent. Nous nous efforcerons de veiller à ce que les dépenses réalisées par l'intermédiaire de programmes internationaux dans les domaines de la santé, du climat, de la biodiversité, de l'éducation et de la sécurité soient augmentées afin de faciliter la reprise économique. Nous convenons d'examiner des instruments de prêt en faveur de projets d'investissement durable dans des secteurs prioritaires. Tout en renforçant notre capacité à relever ces défis, nous convenons que les investissements en faveur de la reprise devraient continuer à développer une meilleure résilience ainsi que des économies plus durables pour atteindre nos objectifs prioritaires à long terme.

Nous nous engageons à combattre les flux financiers illicites (FFI) et à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS), ainsi qu'à coopérer en matière de transparence fiscale. À cet égard, nous convenons de continuer à coopérer pour développer et consolider la capacité stratégique dans la lutte contre différents types de FFI, y compris le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, ainsi que ceux liés aux systèmes de gouvernance fiscale et au retour des fonds et biens volés depuis les pays d'origine.

Ensemble, nous intensifierons notre soutien à la coopération scientifique entre les chercheurs afin de développer ensemble les connaissances et de partager les technologies et l'expertise, notamment au moyen d'un programme d'innovation commun de l'UA et de l'UE. Nous encouragerons les programmes d'échanges de jeunes citoyens, de volontaires et d'étudiants dans le cadre du programme Erasmus + élargi et nous développerons des partenariats entre universités, afin d'améliorer notre compréhension mutuelle et de favoriser l'excellence. Nous nous efforcerons de faciliter les échanges culturels et la circulation des artistes et des œuvres entre nos deux continents et d'encourager l'engagement mutuel en vue de la restitution de biens culturels, ainsi que de promouvoir l'accès au patrimoine culturel et la protection de celui-ci.

4. Une Afrique et une Europe prospères et durables. Nous annonçons un paquet d'investissements Afrique-Europe d'au moins 150 milliards d'euros au service de notre



ambition commune pour 2030 et de l'agenda 2063 de l'UA, et qui est composé de trois volets portant sur les investissements, la santé et l'éducation. Le paquet d'investissements contribuera à la mise en place d'économies plus diversifiées, inclusives, durables et résilientes. Nos deux continents visent à démontrer et à partager avec le reste du monde le succès d'un programme pour la prospérité respectueux de nos citoyens et de notre planète. S'inscrivant dans la stratégie "Global Gateway", ce paquet d'investissements a pour but de stimuler les investissements publics et privés en s'appuyant sur les initiatives et les partenariats existants. Le paquet encouragera les investissements durables à grande échelle, avec le soutien des initiatives de l'Équipe Europe, en tenant dûment compte des priorités et des besoins des pays africains, y compris: i) des investissements dans l'énergie, les transports et les infrastructures numériques alignés sur le deuxième plan d'action prioritaire du programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP II); ii) une transition énergétique juste et équitable, tenant compte des orientations spécifiques et diverses des pays africains en ce qui concerne l'accès à l'électricité; iii) la transition écologique, y compris le soutien à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des plans nationaux d'adaptation (PAN) des pays africains au titre de l'accord de Paris afin de renforcer l'adaptation et l'atténuation; iv) la transformation numérique au service d'une connectivité de confiance par des investissements dans les infrastructures et un accès abordable et amélioré à l'économie numérique et à l'économie des données, tout en stimulant l'entrepreneuriat et les compétences dans le domaine numérique; v) la croissance durable et la création d'emplois décents, notamment en investissant dans la création d'entreprises appartenant à des jeunes en Afrique; vi) la facilitation des transports et l'efficacité de réseaux de transport connectés; vii) le développement humain, notamment en renforçant la mobilité et l'employabilité des étudiants, des jeunes diplômés et des travailleurs qualifiés. Le paquet soutiendra l'industrialisation et le développement de chaînes d'approvisionnement et de valeur durables et résilientes.

Ce paquet sera complété par des paquets spécifiques visant à soutenir les systèmes de santé et d'éducation. En ce qui concerne le secteur de la santé, nous soutiendrons des initiatives en faveur de la préparation aux pandémies, de la sécurité sanitaire et de l'accès équitable à des services de santé essentiels de qualité, conformément à la déclaration de Rome adoptée lors du sommet mondial sur la santé. En ce qui concerne le secteur de l'éducation, nous investirons dans une éducation inclusive et équitable de qualité, en améliorant les cadres stratégiques et juridiques, l'accès à l'éducation et la formation des enseignants, afin de contribuer à assurer la fourniture de services éducatifs en toute sécurité et de veiller à ce que les lacunes en matière d'apprentissage résultant de la pandémie soient comblées. À cette fin, nous promouvons l'enseignement et la formation



professionnels à vocation technique axés sur les débouchés, y compris au niveau régional.

Pour mettre en œuvre le paquet, nous mobiliserons des fonds publics afin de stimuler les investissements privés en recourant à des instruments de financement innovants. Nous nous engageons à promouvoir une gouvernance responsable, transparente, inclusive et réactive, conformément aux instruments internationaux pertinents, afin d'intensifier les efforts visant à améliorer les investissements et le climat des affaires ainsi qu'à libérer et à accroître les investissements africains et européens responsables et durables. Nous utiliserons tous les moyens de mise en œuvre, y compris l'aide publique au développement et les outils financiers tels que les fonds fiduciaires pour les infrastructures et les instruments des marchés des capitaux, pour encourager l'entrepreneuriat africain à prendre part à des économies fortes et dynamiques. Des institutions internationales et nationales de financement du développement, y compris la Banque européenne d'investissement et la Banque africaine de développement, ainsi que des partenariats public-privé seront mobilisés à cet effet. Nous poursuivrons nos efforts pour mobiliser et faciliter les envois de fonds en toute transparence, y compris pour réduire les coûts de transaction, au service du développement des économies nationales et locales.

Nous stimulerons également l'intégration économique régionale et continentale, notamment par l'intermédiaire de la zone de libre-échange continentale africaine. Les accords de commerce existants entre l'UE et certains pays africains ont contribué à renforcer et à approfondir les échanges et le développement économique entre les deux continents. Nous œuvrerons progressivement à l'intégration graduelle et mutuellement avantageuse de nos marchés continentaux respectifs.

5. Une coopération renouvelée et renforcée pour la paix et la sécurité. Face à des défis communs croissants en matière de sécurité, nous annonçons une coopération renouvelée et renforcée pour la paix et la sécurité. Nos deux continents entretiennent une coopération de longue date dont le principe fondateur est la recherche de solutions africaines aux problèmes africains, dans le cadre de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), et qui est inscrite dans le protocole d'accord UA-UE sur la paix, la sécurité et la gouvernance (2018), conçu pour lutter contre l'instabilité, la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en abordant le cycle d'un conflit dans son ensemble au moyen de l'approche intégrée. Nous exprimons notre détermination à approfondir notre coopération en fournissant un soutien en faveur de formations, d'un renforcement des capacités et d'équipements adéquats, afin de renforcer et d'intensifier les opérations de paix autonomes menées par les forces de défense et de sécurité africaines, y compris au travers de missions et de



mesures d'assistance de l'UE, ainsi qu'en appuyant le renforcement des capacités des services répressifs. Ensemble, nous continuerons également à appuyer les opérations de soutien de la paix sous conduite africaine et les discussions en cours sur l'utilisation des contributions déterminées par les Nations unies pour les opérations autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que la mise en œuvre, dans ce contexte, du cadre de conformité aux droits de l'homme de l'UA. Nous intensifierons notre coopération en matière de sécurité, y compris dans le domaine de la cybersécurité. Nous unirons nos efforts pour continuer à promouvoir l'État de droit et la mise en œuvre des programmes concernant les femmes, la paix et la sécurité, les enfants face aux conflits armés, et la jeunesse, la paix et la sécurité, sur la base d'actions concrètes visant à parvenir à une paix durable. Nous continuerons à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi qu'à en promouvoir le respect.

6. Un partenariat renforcé et réciproque en matière de migration et de mobilité.

Nous continuerons à traiter tous les aspects de la migration et de la mobilité, dans le respect des compétences nationales, de manière intégrée, globale et équilibrée. Nous œuvrerons dans un esprit de responsabilité et d'engagement communs, dans le strict respect du droit international et des droits humains fondamentaux. Au travers de notre action commune et du renforcement des capacités, et notamment par l'intermédiaire d'institutions africaines spécialisées en matière de migration, nous nous attacherons à prévenir la migration irrégulière, à renforcer la coopération contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, à soutenir le renforcement de la gestion des frontières et à parvenir à des améliorations effectives en matière de retour, de réadmission et de réintégration, y compris en promouvant le retour volontaire et en facilitant la réintégration durable des personnes après leur retour, ainsi qu'en renforçant les dialogues sur la migration entre les deux continents et en concrétisant leurs priorités essentielles. Nous approfondirons notre coopération en vue de trouver des solutions durables pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants vulnérables ayant besoin d'une protection internationale et nous nous engageons à relancer les travaux de la Task Force tripartite UA-UE-ONU. Nous renforcerons encore les régimes d'asile en vue d'offrir un accueil et une protection adéquats aux personnes qui y ont droit, ainsi que d'œuvrer à leur intégration. Nous continuerons à nous attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés et renforcerons notre coopération pour remédier à tous les problèmes liés à la migration. Dans le respect des besoins, des compétences et des cadres juridiques nationaux, des voies de migration légale continueront à être développées entre les deux continents et à l'intérieur du continent africain. Nous nous engageons à relever les défis posés par la fuite des cerveaux et à investir dans la jeunesse et les femmes afin de favoriser leur autonomisation, le développement de leurs



compétences, leur éducation et leurs perspectives d'emploi, notamment en soutenant davantage l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

7. **Un attachement au multilatéralisme.** Nous œuvrerons ensemble à la promotion d'un multilatéralisme effectif dans le cadre de l'ordre international fondé sur des règles, s'articulant autour des Nations unies. Nous nous engageons à œuvrer à l'adoption de positions plus convergentes dans les enceintes multilatérales afin de réduire les inégalités mondiales, de renforcer la solidarité, de promouvoir la coopération internationale, de lutter contre le changement climatique et de l'atténuer, et d'améliorer la fourniture de "biens publics mondiaux", conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'agenda 2063 de l'UA. Nous nous engageons à apporter un soutien politique afin de réaliser la réforme nécessaire de l'OMC et d'améliorer son fonctionnement, en vue de renforcer le système commercial multilatéral. Les deux parties s'engagent à contribuer aux efforts de réforme du système des Nations unies, y compris en ce qui concerne le Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, nous réaffirmons notre attachement à la pleine mise en œuvre de l'accord de Paris et des résultats des conférences des parties. Nous reconnaissons que la transition énergétique de l'Afrique est vitale pour son industrialisation et pour combler l'écart énergétique. Nous soutiendrons l'Afrique dans sa transition afin de promouvoir des trajectoires justes et durables vers la neutralité climatique. Nous reconnaissons l'importance d'utiliser les ressources naturelles disponibles dans le cadre de ce processus de transition énergétique. Nous soutenons l'organisation par l'Afrique de la COP 27 en Égypte en 2022, ainsi qu'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité. Nous nous engageons à œuvrer ensemble à l'élaboration, sous l'égide de l'OMS, d'un nouvel accord international ambitieux sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies.

8. Nous nous félicitons des discussions fructueuses qui ont eu lieu, pendant le sommet, lors des tables rondes consacrées aux thèmes suivants: financement d'une croissance durable et inclusive; changement climatique et transition énergétique, numérique et transports (connectivité et infrastructures); paix, sécurité et gouvernance; soutien au secteur privé et intégration économique; éducation, culture et formation professionnelle, migration et mobilité; agriculture et développement durable; et systèmes de santé et production de vaccins.

Nous prenons note des contributions de la jeunesse, de la société civile, des autorités locales et du secteur privé dans le cadre de la Semaine Afrique-Europe et du Forum des affaires UE-Afrique, et nous encourageons toutes les parties prenantes à continuer de s'associer à notre partenariat renouvelé.



Nous sommes résolus à donner suite à la volonté que nous avons exprimée de contrôler la mise en œuvre des engagements pris lors des sommets UA-UE. Le suivi sera assuré régulièrement par l'intermédiaire des structures UA-UE existantes, y compris le comité ministériel UA-UE de suivi.
